

DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

NEWSSPORTS
21B Avenue de Grèce – ZAC Les Molières – 13140 MIRAMAS - FRANCE

Nous déclarons que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

Code générique de l'article: **VESTE POMPIER COURTE HV+ANTI FEU / VPC-HVAF19**

Descriptif

VESTE :

- Col chevalière spécial avec patte auto-agrippante
- Manches longues renfort tissu
- Diverses poches
- Devant fermé par fermeture à glissière injectée sous patte auto-agrippant jusqu'en haut
- Bandes rétro-réfléchissantes 50 mm

Les EPI (Equipements de Protection Individuelle) catégorie II de notre ligne haute visibilité ont fait l'objet d'un examen de type CE selon les exigences de la Directive Européenne 89/686/CE jusqu'au 20 avril 2019 selon les exigences du Règlement (UE) 2016/425 (Module B – contrôle interne Module C) à partir du 21 avril 2019.

Ce vêtement est un (E.P.I.) Equipement de Protection Individuelle de SIGNALISATION+PROTECTION CONTRE LA PROPAGATION DE FLAMME

Ces équipements de protection individuelle, conforme aux normes EN ISO 20471 :2013+A1 CL2 :2016 ISO 11611/11612 A1 B1 C1 E2F1 et EN ISO 13688 :2013 , ont fait l'objet d'un examen CE de type, effectué par CENTEXBEL (0493) – Technologiepark 70 – BE 9052 ZWIJNAARDE, organisme notifié, identifié sous le n° **0493**.

N° de certificat de l'article : **033/2020/0825**

Cet EPI répond aux normes harmonisées suivantes :

- EN ISO 13688 :2013 Exigences générales pour vêtements de protection
- EN ISO 20471 :2013 +A1 :2016 CL 2 Vêtement de signalisation à haute visibilité

La norme européenne ISO20471 spécifie les caractéristiques des vêtements de signalisation à haute visibilité pour usage professionnel.ont pour but de signaler visuellement la présence de l'utilisateur, afin de le détecter et de bien le voir dans des situations dangereuses, dans toutes les conditions de luminosité, de jour et de nuit dans la lumière des phares.

- EN ISO11611 / 11612 :2015 (A1, B1, C1, D0, E2, F0) Vêtements de protection contre la propagation de la flamme(A1, A2), résistance à la chaleur convective (B1), chaleur radiante (C1), résistance aux projections de fonte en fusion (E2), chaleur de contact (F1)

Cette veste est un epi de categorie III sous Module C2

Fait à Miramas, le 18/05/2020,

Par Monsieur PORCO Olivier, en qualité de gérant

Signature et cachet de l'entreprise

NEWSSPORTS

SPORT & INDUSTRIE

NEWSSPORTS@NEWSSPORTS-FRANCE.FR
ZAC LES MOLIÈRES - 21B AVENUE DE GRÈCE
13140 MIRAMAS
TEL: 06.64.47.41.14 / 04.42.56.54.32